

## Bienvenue à l'école Saint-Jean-de-Matha

### Mot de la direction

Chers parents, chers élèves,

Nous sommes heureux de vous souhaiter une bonne rentrée scolaire 2024-2025. Tout d'abord, permettez-moi de souhaiter la bienvenue aux nouvelles familles de l'école.

Nous sommes déjà à notre 4<sup>e</sup> année dans nos locaux d'adoption ici à l'école secondaire Honoré-Mercier et à près de 150 mètres de là, à l'école primaire Cœur-Immaculé-de-Marie.

Malgré tout, l'école Saint-Jean-de-Matha demeure une école inspirante, accueillante et valorisante. Notre principale préoccupation est de maintenir un milieu de vie saine, sécuritaire, dynamique et stimulant dans lequel nous sommes persuadés que chaque élève a le potentiel de réussir. Les membres du personnel se préoccupent de faire en sorte que vos enfants, nos élèves, obtiennent des services qui répondent à leurs besoins. Ils s'assurent également qu'ils vivent des activités d'apprentissage stimulantes.

Les valeurs de respect, d'engagement et de bienveillance sont au centre de nos interventions.


Nous visons à établir des relations de confiance avec les élèves et leur famille, en reconnaissant les besoins uniques de chaque élève et en travaillant ensemble pour les aider à atteindre leurs objectifs.

Sans votre implication et votre collaboration dans le suivi scolaire de vos enfants, notre mission serait difficile. En effet, une bonne communication entre les parents et le personnel scolaire est un élément important qui favorise la réussite scolaire.

Afin de collaborer avec le personnel de l'école Saint-Jean-de-Matha, l'agenda est un outil qui est mis à votre disposition pour y noter les devoirs et les leçons. C'est également l'outil de communication avec les enseignant.e.s de vos enfants.

De plus, la participation des parents est grandement appréciée et essentielle à la vie de l'école. Notamment dans divers comités, comme parent bénévole, dans des ateliers en classe et dans les campagnes de financement.

Il ne me reste qu'à vous souhaiter de passer une agréable année scolaire et beaucoup de plaisir.



En toute collaboration,  
Antoine Massoud  
Directeur



## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### Coordonnées de l'école Cœur-Immaculée-de-Marie

#### Élèves de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année

Directeur : Antoine Massoud (SJM)

Directeur : Marc-André Sévigny (CIM)

Adresse : 1845, boul. Desmarchais, Montréal (Qc) H4E 2B7

Téléphone : 514 732-1460

### Coordonnées de l'école Honoré-Mercier

#### Élèves de 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> année et préscolaire

Directeur : Antoine Massoud (SJM)

Directeur : Jonathan Tessier (HM)

Adresse : 1975, boul. Desmarchais, Montréal (Qc) H4E 2B9

Téléphone : 514 732-1460

### Élèves du préscolaire

Ouverture du service de garde à HM	7h00
Arrivée des autobus scolaires à CIM	8h05
Accueil/prise en charge à HM	8h10
Début de la matinée	8h15
Fin de la matinée	10h42
Début de l'après-midi	13h05
Fin des classes	15h20
Départ des autobus	15h35
Arrivée des autobus au coin des rues	Selon l'horaire du transporteur
Fermeture du service de garde à HM	18h00

### Élèves du primaire (1<sup>re</sup> à 6<sup>e</sup> année)

Ouverture du service de garde HM	7h00
Arrivée en transport scolaire à CIM, prise en charge cour d'école CIM	8h05
Début de la matinée	8h15
Récréation	9h48
Fin de la matinée (dîner)	11h35
Début de l'après-midi	13h00
Récréation	14h08
Fin des classes	15h25
Départ de CIM en transport scolaire	15h35
Arrivée des autobus au coin des rues	Selon l'horaire du transporteur
Fermeture du service de garde à HM	18h00

## **1. ABSENCES, RETARDS ET DÉPARTS HÂTIFS - IMPORTANT**

Chaque fois qu'un élève s'absente de l'école, le parent doit aviser l'école par le Mozaïk portail de son enfant. Il est également possible de le faire soit par téléphone directement **au secrétariat 514 732-1460, poste 3473 ou par courriel : [stjmatha@csgm.qc.ca](mailto:stjmatha@csgm.qc.ca)** en indiquant le nom complet de l'enfant, le groupe, la date de l'absence ainsi que le motif de l'absence ou du retard. Si l'enfant est en retard, le parent doit en signifier la raison. Il est essentiel que l'élève arrive à l'heure à l'école.

Si l'absence n'était pas prévue, le parent doit aviser l'école, par téléphone, le jour même. Si l'élève doit quitter l'école avant l'heure, le parent doit également en donner la raison par courriel ou par téléphone. À l'heure indiquée, **l'élève se rendra au secrétariat où vous devrez vous y présenter pour l'attendre.**

## **2. CHANGEMENT D'ADRESSE**

En cas de changement d'école, d'adresse, adresse courriel ou de numéro de téléphone, vous êtes priés de nous aviser immédiatement.

## **3. COUR D'ÉCOLE**

La cour d'école est réservée aux enfants et au personnel qui surveille. Pour la sécurité et le bien-être des enfants, et étant donné la place restreinte, nous vous demandons de ne pas demeurer dans la cour lorsque vous venez reconduire ou chercher vos enfants. Le matin, les enfants qui ne sont pas inscrits au service de garde doivent attendre à l'extérieur de la cour d'école jusqu'à 8h05, heure à laquelle débute la surveillance dans la cour.

## **4. DEVOIRS ET LEÇONS**

Les parents sont invités à superviser le travail de leur enfant. La majorité des devoirs, travaux et communication se feront via courriel ou par le Mozaïk portail de votre enfant. Il sera important de vous familiariser avec cet outil et de le consulter à tous les jours. À notre école, il y a des leçons presque à tous les jours où il y a des cours. Le parent aide beaucoup plus son enfant en lui faisant se poser des questions et en l'incitant à trouver la stratégie qui le conduira à une réponse qu'en lui donnant la solution. Cette démarche d'accompagnement prend tout son sens dans le cadre d'une recherche guidée qui est le propre de la pédagogie enseignée à l'école Saint-Jean-de-Matha.

## **5. FERMETURE D'ÉCOLE**

Lors de tempêtes de neige, vous pouvez consulter le site Internet du CSSDM ([www.cssdm.gouv.qc.ca](http://www.cssdm.gouv.qc.ca)) ou écouter la radio ou la télévision afin de savoir si l'école est fermée. En cas d'imprévu, nous vous suggérons également de toujours prévoir un endroit sûr où votre enfant pourra se rendre. Soyez toutefois assurés que l'école ne renverra aucun enfant avant les heures habituelles si les parents n'ont pas été rejoints.

## **6. FRANÇAIS - Langue d'usage**

Le français est la langue de communication à l'école. Soyons fiers de notre langue, respectons-la et tentons de la parler le mieux possible.



## 7. HEURE D'ARRIVÉE À L'ÉCOLE

Le matin, une surveillance dans la cour est assurée cinq (5) minutes avant l'heure de la cloche soit à 8h05 pour les élèves de 1<sup>re</sup> à 6<sup>e</sup> année dans la cour de CIM. Les élèves du préscolaire se rendent directement à Honoré-Mercier pour 8h10. Nous vous demandons de voir à ce que votre enfant n'arrive pas trop tôt à l'école, car avant la période de surveillance, la CSSDM ne peut être tenue responsable des accidents qui pourraient survenir. L'école offre un service de garde pour les parents qui désirent déposer leur enfant à l'école avant 8h05.

## 8. RÉCRÉATIONS

Les élèves qui fréquenteront l'école CIM auront leur récréation dans la cour d'école de CIM. La cour est séparée en deux afin d'y retrouver deux cours d'école distinctes; une pour SJM, une pour CIM.

Les élèves qui fréquenteront l'école HM auront leur récréation dans la cour d'école HM qui est aménagée pour nous recevoir.

## 9. PARTICIPATION DES PARENTS À LA VIE DE L'ÉCOLE-BÉNÉVOLES

Le Conseil d'établissement offre aux parents l'occasion de faire valoir leur point de vue en participant aux prises de décisions qui affectent les enfants. La Fondation de l'école primaire Saint-Jean-de-Matha amasse des fonds afin de financer, entre autres, les sorties (éducatives et récréatives), les programmes de récompenses aux élèves et certaines pièces d'équipement utilisées à l'école. La Fondation est un organisme de bienfaisance enregistré qui peut émettre des reçus d'impôts pour les dons qui lui sont faits. L'Organisme participatif des parents (OPP) voit à coordonner le travail des parents bénévoles dans l'école et peut être consulté sur toute question concernant les parents.

## 10. VISITE À L'ÉCOLE ET RENCONTRE AVEC UN OU DES MEMBRES DU PERSONNEL DE L'ÉCOLE

Si vous désirez rencontrer l'enseignant de votre enfant, la direction ou tout autre membre du personnel de l'école, **vous êtes priés de téléphoner ou d'envoyer un courriel à l'attention de la personne concernée**. Nous vous invitons fortement à **prendre rendez-vous** en tout premier lieu avec l'enseignant de votre jeune : c'est la personne la mieux placée pour vous informer de son cheminement et en discuter avec vous. Vous comprendrez qu'en ayant la charge d'une classe, un membre du personnel enseignant ne peut être disponible en tout temps. Celui-ci se fera un plaisir de vous fixer un rendez-vous. Le recours à la direction n'est généralement pas nécessaire quand l'enseignant et les parents prennent le temps d'échanger ensemble. Cependant, la direction est toujours disponible à vous recevoir sur rendez-vous, si nécessaire.

**Voici les grandes lignes de la *Politique sur la résolution des différends entre les parents et l'école* :**

Le centre de service scolaire de Montréal (CSSDM) a rendu public en 2001 un ***Règlement sur la résolution des différends et sur le traitement des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents***. Des modifications au Règlement (R-2012-1), conformément à l'article 220.2 de la Loi sur l'instruction publique, ont été proposées et adoptées le 23 avril dernier par le Conseil des Commissaires. Le Règlement est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2014. Les objectifs de cette politique, dont les fondements se trouvent dans la Loi sur l'instruction publique, sont de deux ordres :

- a) proposer un encadrement par des mécanismes formels à la résolution des différends qui surgissent entre les élèves et/ou les parents et l'école;
- b) répondre aux besoins de soutien des élèves ou des parents lorsque survient un différend.



## 11. SORTIE DES CLASSES ET DÉBARCADÈRES

Lorsque vous venez reconduire votre enfant le matin, si vous venez en voiture et que vous désirez attendre que votre enfant rentre dans l'école avant de quitter, nous vous demandons de libérer les zones de débarcadères et d'aller vous stationner plus loin dans les rues avoisinantes. Ceci afin de laisser ces zones libres de circulation pour les gens qui viennent reconduire leurs enfants et qui repartent immédiatement. C'est une question de sécurité, de courtoisie

et de civisme. De plus, cela évite des situations où les parents se retrouvent stationnés en double, lesquelles causent des ralentissements de la circulation et des situations dangereuses pour les enfants qui débarquent des voitures en plein milieu de la rue. Aussi, lorsque vous venez chercher votre enfant à la fin des classes, nous vous prions de vouloir l'attendre à l'extérieur de l'école.

### Voitures

Pour les parents qui viendront chercher leur enfant en voiture, vous devrez respecter les endroits prévus à cet effet derrière l'école Cœur-Immaculée-de-Marie, sur la rue Holly Cross pour les élèves du primaire, 1<sup>re</sup> à 6<sup>e</sup> année. Pour les enfants du préscolaire, vous pourrez emprunter le débarcadère sur Desmarchais en face de l'entrée de l'école Honoré Mercier.

### Marcheurs

Pour les enfants qui marchent, des corridors scolaires maximisant la sécurité de nos tout-petits qui devront se déplacer à pied ont été aménagés par le Service de police et la Ville de Montréal (SPVM).

Corridor aménagé : Allard coin D'Aragon/Springland/Hadley/Desmarchais

Des brigadiers seront placés sur le parcours des enfants. Positions exactes à officialiser avec la ville.

## 11. SERVICES À L'ÉCOLE

L'infirmière relève du CLSC Verdun - Côte-Saint-Paul. Elle s'acquitte habituellement des tâches suivantes: revue de santé à l'aide du carnet médical et observations, prévention des maladies, dépistage des problèmes visuels et auditifs, administration des premiers soins en cas d'urgence, etc.

L'hygiéniste dentaire relève également du CLSC Verdun – Côte-Saint-Paul. Elle est responsable de promouvoir les bonnes habitudes de santé dentaire et d'aider les jeunes à les maintenir par des rencontres de groupe, de la maternelle à la troisième année. Elle effectue du dépistage auprès des enfants de la maternelle et identifie ceux qui sont vulnérables au développement de caries. Un programme de suivi individuel avec application de fluorure est alors proposé aux parents pour les enfants vulnérables. Des dépistages de masse sont également effectués auprès des enfants de troisième année.

Le travailleur social peut diriger les familles vers différentes ressources.

Le service de psychoéducation vise à dépister, identifier et évaluer les élèves ayant des troubles d'apprentissage scolaire et/ou des difficultés temporaires de fonctionnement. Le psychoéducateur est également appelé à mettre sur pied un programme d'aide à l'élève en collaboration avec les différents intervenants (parents, enseignants, direction).

Le technicien en éducation spécialisée travaille auprès des élèves qui vivent des difficultés d'adaptation. Il travaille en étroite collaboration avec le psychoéducateur et les enseignants.

## 12. MÉDICAMENT

Si votre enfant doit prendre un médicament, vous devez signer, au secrétariat, le formulaire d'autorisation d'administration d'un médicament et ce, accompagnée du contenant d'origine sur lequel on retrouve la prescription du médecin, sans quoi, il nous sera impossible de le lui administrer.

### 13. OBJETS PERSONNELS

Nous vous demandons **d'identifier les vêtements et les objets personnels** de votre enfant afin de nous aider à retrouver rapidement tout ce qui pourrait être perdu. Il est important de faire comprendre à l'enfant qu'il est responsable de tout ce qu'il apporte à l'école et que les risques de pertes et de vols sont toujours présents.

Si un objet a été perdu ou oublié, merci d'en aviser l'enseignant de votre enfant.

### 14. SERVICE DE GARDE

Nous offrons un service de garde qui relève de la direction de l'école. Une équipe d'éducateurs, sous la responsabilité de Mme Carole Clément, assure la surveillance et l'animation auprès des enfants pour la période du dîner, de même qu'avant et après les heures de classe. Les heures et les prix peuvent vous être transmis en communiquant avec Mme Clément au [clementca@csgm.qc.ca](mailto:clementca@csgm.qc.ca) ou au 514 732-1462.

L'inscription est obligatoire. Vous recevrez une lettre d'information de la technicienne et la réglementation sera déposée sous peu sur notre site internet.

### 15. SYSTÈME D'ALARME

Le système d'alarme-incendie n'est activé qu'en cas d'urgence. L'utilisation malveillante du système d'alarme-incendie pourrait entraîner le dépôt d'une plainte criminelle contre l'élève responsable. De plus, l'élève et ses parents seront tenus responsables de frais et dommages causés par l'activation d'une fausse alarme-incendie.

### 16. TRAITEMENT DES PLAINTES ET DES DIFFÉRENTS



Pour porter plainte, faire un signalement ou pour toute autre question :

- [quebec.ca/droits-eleve](http://quebec.ca/droits-eleve)
- téléphone/texto  
1-833-420-5233
- [plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca](mailto:plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca)



#### COMMENT PORTER PLAINTE?

Si toi ou tes parents n'êtes pas satisfaits des services scolaires :

- 1 Parles-en à la personne concernée ou à son patron
- 2 Contacte le responsable du traitement des plaintes
- 3 Communique avec ton protecteur régional de l'élève



### 17. DIRECTIVE SUR L'INTERDICTION DES CELLULAIRES

Le 4 octobre 2023, le Conseil des ministres a approuvé la Directive du ministre de l'Éducation concernant l'utilisation du cellulaire, des écouteurs et d'autres appareils mobiles personnels par les élèves dans les locaux des écoles et des centres de formation professionnelle des centres de services scolaires où sont dispensés des services de l'éducation préscolaire et des services d'enseignement primaire et secondaire.

#### Interdiction générale

À moins d'autorisation spécifique, à l'école Saint-Jean-de-Matha, l'utilisation du téléphone cellulaire, d'une tablette, d'écouteurs, d'une montre intelligente ou de tout autre appareil mobile personnel est interdite en tout temps dans les toilettes, dans les vestiaires de l'établissement ainsi que pendant les heures de cours, c'est-à-dire entre 08h15 et 15h25, dans les locaux de classe, dans les laboratoires, dans les gymnases et **pendant la fréquentation du service de garde entre 7h00 et 18h00.**

## **18. VACANCES**

Les vacances annuelles des élèves doivent se prendre pendant les vacances scolaires. La présence de votre enfant est requise à l'école jusqu'à la fin de l'année scolaire. Lors des examens de fin d'année, une absence entraînera une note de « 0 » et pourrait avoir une influence sur les résultats de fin d'année. L'élève qui part en vacances plus de 20 jours est automatiquement désactivé de nos listes. Nous ne pouvons pas garantir sa réinscription pour l'année suivante conformément à la politique d'admission de la CSSDM.

## **19. VISITE À L'ÉCOLE**

Afin d'assurer la sécurité des enfants, nous vous demandons, dès votre arrivée à l'école, de vous identifier au secrétariat. Au besoin, nous vous remettons un passeport qui vous identifiera en tant que visiteur.

Aux heures du service de garde, vous devez passer par l'entrée principale du service de garde, à l'école Honoré-Mercier et vous identifier à la personne qui est à l'accueil. En aucun cas, il n'est permis de circuler dans l'école sans autorisation.